

'Hayé Sarah

Ketoura

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat 'Hayé Sarah 5737-1976)

(Likouteï Si'hot, tome 15, page 174)

(Etude du commentaire de Rachi sur le verset 'Hayé Sarah 25, 1)

1. Commentant le verset⁽¹⁾ : “Avraham prit encore une épouse et son nom était Ketoura”, Rachi explique : “Ketoura : c’est Hagar⁽²⁾, qui est appelée Ketoura parce que ses actions étaient agréables comme un sacrifice des encens, *Ketoret*⁽³⁾ et parce

qu’elle avait fermé sa porte⁽⁴⁾, ne s’unissant à aucun homme depuis qu’elle avait quitté Avraham”. On peut ici se poser les questions suivantes :

A) Pourquoi doit-on admettre, selon le sens simple du verset, que : “Ketoura :

(1) ‘Hayé Sarah 25, 1.

(2) Midrash Béréchit Rabba, chapitre 61, au paragraphe 4. Midrash Tan’houma, Parchat ‘Hayé Sarah, au chapitre 8. Midrash Tan’houma, édition Bober, au chapitre 9. Zohar, Parchat ‘Hayé Sarah, à la page 133b. Targoum Yonathan Ben Ouzyel et Targoum Yerouchalmi, à cette référence.

(3) Midrash Tan’houma, à la même référence. Pirkeï de Rabbi Eliézer, au

chapitre 30 et Midrash Béréchit Rabba, à la même référence, qui dit : “elle est tissée de Mitsvot et de bonnes actions”. Dans plusieurs manuscrits, notamment, il est dit : “Ketoura est tissée...”, selon les références qui sont indiquées dans le Midrash Béréchit Rabba, édition Théodore. On verra aussi le Zohar, à la même référence.

(4) On verra le Midrash Béréchit Rabba et le Midrash Tan’houma, à la même référence.

c'est Hagar" ? Bien au contraire, le verset dit : "Avraham prit encore une épouse et son nom était...", ce qui, au sens le plus simple, fait allusion à une nouvelle épouse⁽⁵⁾, s'ajoutant aux précédentes⁽⁶⁾. De fait, le Midrash⁽⁷⁾ pose lui-même cette question : "N'est-il pas écrit 'encore' ?".

(5) Selon l'avis de nos Sages, dans le Midrash Tan'houma et dans l'édition Bober, à la même référence, le Yalkout Chimeoni, Job, au paragraphe 904. C'est aussi ce que disent Rabbi Avraham Ibn Ezra, le Radak et Abravanel. En revanche, le Rachbam et le 'Hizkouni disent : "selon le sens simple du verset, il ne s'agit pas de Hagar".

(6) On pourrait dire qu'il s'en remet à ce qu'il a expliqué au préalable, au verset 24, 62 : "il partit chercher Hagar pour Avraham, son père, afin qu'il l'épouse". Il est donc logique de penser que, lorsqu'il se maria, ce ne pouvait pas être avec une autre femme, mais seulement avec celle qui avait été mentionnée au préalable. On verra, à ce propos, le Midrash Tan'houma et celui de l'édition Bober, à la même référence. Mais, cette explication est difficile à admettre, car Rachi ne dit pas : "celle qui était écrite", comme le Midrash Tan'houma et celui de l'édition Bober, à cette référence, ou encore comme le Midrash Béréchit Rabba, chapitre 60, au paragraphe 14. Cela veut dire que la preuve de ce commentaire de

B) Rachi introduit la seconde explication par un "et" de coordination, "et parce qu'elle avait fermé sa porte", plutôt que de dire, par exemple : "autre explication". Cela veut dire que, selon Rachi, il ne s'agit pas de deux explications différentes, comme l'avance le Midrash⁽⁸⁾, du fait qu'elle était appelée Ketoura, mais bien

Rachi, qui n'exprime pas du tout le sens simple du verset, est que Its'hak lui-même alla chercher Hagar, comme on le déduit du verset : "Avraham prit encore une épouse".

(7) Midrash Béréchit Rabba, à la même référence, qui explique : "c'est selon la Parole de D.ieu qu'il l'épousa", mais cela n'est pas le sens simple du verset. Rabbi Ovadya de Bartenora écrit, à cette référence, que Ketoura est nécessairement Hagar : "parce qu'il est écrit : 'encore', ce qui veut bien dire qu'elle était déjà son épouse au préalable". C'est aussi de cette manière que le comprend le Zohar, à cette référence et Rabbénoù Be'hayé, par la suite, au verset 6. Cependant, d'après le sens simple du verset, le fait qu'il s'agisse d'une autre femme correspond plus clairement aux termes du verset : "Avraham prit encore une épouse", tout comme, notamment : "elle enfanta encore", selon les termes du verset Béréchit 4, 2. En outre, selon cette interprétation, Rachi aurait dû citer le mot : "encore" dans le titre de son commentaire.

(8) Midrash Tan'houma et Midrash Béréchit Rabba, à la même référence.

des deux raisons d’une même explication. En d’autres termes, le nom Ketoura fait allusion aux deux explications à la fois⁽⁹⁾, aux “actions (qui) étaient agréables comme un sacrifice des encens, *Ketoret*” et à la fermeture, *Kécher*, de sa porte.

Cette constatation conduit à se poser la question suivante : comment Rachi établit-il, selon le sens simple du verset, qu’elle était appelée Ketoura pour deux raisons à la fois, à

la différence du Midrash, selon lequel il y a là deux explications différentes⁽¹⁰⁾ ?

C) Une question est posée par les commentateurs⁽¹¹⁾ : analysant le verset⁽¹²⁾ : “elle alla et elle se fourvoya”, Rachi disait : “elle retourna aux abominations de la maison de son père”. Dès lors, comment Rachi peut-il affirmer ici que : “ses actions étaient agréables comme un sacrifice des encens”⁽¹³⁾ ?

(9) On verra aussi Rabbi Ovadya de Bartenora, à cette référence, qui dit : “cela veut dire deux choses, le nœud, *Kécher* et le sacrifice des encens, *Ketoret*”.

(10) Le Maskil Le David, à cette référence, dit : “il semble qu’il s’agisse d’une autre explication”. Et, les Tossafot Hadar Zekénim, au chapitre 5, expliquent : “en outre, on peut dire qu’elle ferma sa porte”.

(11) On verra, notamment, Rabboténou Baaleï Ha Tossafot, Hadar Zekénim, le ‘Hizkouni, le Riva, le Paanéa’h Raza, le Tour Hé Aro’h, le Gour Aryé et le Kéli Yakar. On consultera aussi le Midrash Béréchit Rabba, à cette référence, qui dit : “Rabbi Bre’hya précise : bien qu’il soit dit : ‘elle alla et elle se fourvoya dans le désert...’”

(12) Vayéra 21, 14.

(13) Le Maskil Le David, à cette référence, explique que les deux interprétations de Ketoura, à propos du verset : “elle alla et elle se fourvoya”. Si l’on dit que ses actions étaient agréables comme le sacrifice des encens, il est impossible d’imaginer qu’elle était retournée aux abominations de la maison de son père. Aussi, “il interprète le verset : ‘elle alla et elle se fourvoya’ au sens littéral, en disant qu’elle s’est égarée dans le désert”. On consultera ce texte. En revanche, ce ne peut pas être là ce que Rachi veut dire, quand il commente le verset : “elle alla et elle se fourvoya”, puisqu’il cite uniquement : “elle retourna aux abominations de la maison de son père”.

2. L'explication de tout cela est la suivante. Rachi doit dire que : "Ketoura : c'est Hagar" parce qu'une question se pose, non pas sur un verset précédent, mais bien sur le contexte, en général, du récit d'Avraham et de Hagar. Rachi expliquait, au préalable⁽¹⁴⁾, que : "Avraham convertit les hommes et Sarah convertit les femmes". Or, si Avraham avait été en mesure d'exercer une influence sur des personnes totalement extérieures, il est clair qu'il devait pouvoir le faire également sur ceux qui appartenaient à sa maison, y compris sur Ichmaël, qui adopta un mauvais com-

portement⁽¹⁵⁾, puis parvint à la Techouva, du vivant d'Avraham⁽¹⁶⁾.

On peut donc s'interroger : comment Hagar retourna-t-elle "aux abominations de la maison de son père", sans qu'Avraham parvienne à la convaincre d'accéder à la Techouva ? Et, l'on ne peut pas penser qu'il en fut ainsi parce que Hagar était loin d'Avraham, puisque l'on a appris, auparavant⁽¹⁷⁾, que Avraham l'avait renvoyée de sa maison, avec Ichmaël. En effet, dès le sacrifice de Its'hak⁽¹⁸⁾, fut abrogée la requête : "renvoie⁽¹⁹⁾ cette ser-

(14) Le'h Le'ha 12, 5. On verra le commentaire de Rachi, notamment sur le verset Vayéra 21, 33.

(15) Commentaire de Rachi sur les versets Vayéra 21, 11-14-9 et 10.

(16) Selon un commentaire préalable de Rachi, sur le verset Le'h Le'ha 15, 15. On verra celui du verset Vayéra 22, 1 : "certains disent : après les paroles d'Ichmaël, qui s'enorgueillissait". On verra aussi le verset 22, 3, que le texte citera par la suite. Cela veut dire que, lors du sacrifice de Its'hak, Ichmaël était déjà parvenu à la Techouva. Dans cette Parchat 'Hayé Sarah, Rachi explique, par la suite, au verset 9 : "on déduit de là que Ichmaël

était parvenu à la Techouva".

(17) Vayéra 21, 14.

(18) A fortiori en fut-il ainsi après le sacrifice de Its'hak et le décès de Sarah, qui avait demandé à Avraham leur renvoi, ou, plus encore, après le mariage de Its'hak, lorsque : "il lui donna tout ce qu'il possédait : il leur montra un acte officialisant le don", selon le verset 'Hayé Sarah 24, 36 et le commentaire de Rachi. Or, Sarah justifia sa demande de renvoi par le fait que : "le fils de cette servante n'héritera pas avec mon fils, avec Its'hak", selon les termes du verset Vayéra 21, 10.

(19) Vayéra 21, 10.

vante et son fils"⁽²⁰⁾, comme le précise Rachi dans son commentaire du verset⁽²¹⁾ : "ses deux jeunes gens", "Ichmaël et Eliézer". Or, au sens le plus simple, on peut penser que Hagar se trouvait avec Ichmaël⁽²²⁾.

Rachi répond donc à cela que : "Ketoura, c'est Hagar, qui est appelée Ketoura parce que...". En donnant à Hagar le nom de Ketoura, le verset

indique effectivement, d'une manière allusive, qu'à ce moment-là, "ses actions étaient" d'ores et déjà "agréables", car elle était parvenue à la Techouva⁽²³⁾ sur le fait que : "elle était retournée aux abominations de son père". Ceci nous permettra de comprendre la formulation de Rachi : "Ketoura : c'est Hagar"⁽²⁴⁾, tout comme le verset dit, par exemple : "c'est 'Hévron"⁽²⁵⁾.

(20) Elle se trouvait à proximité d'Avraham, comme le disait un commentaire précédent de Rachi, au verset 24, 62 : "à proximité de ce puits d'Avraham... là était le puits". Ichmaël lui-même n'était pas, à proprement parler, dans la maison d'Avraham. Ainsi, Rachi explique, à la fin de notre Paracha : "avant la mort d'Avraham, il résidait de 'Havila à Achour". Douze ans avant le sacrifice de Its'hak, Avraham retourna à 'Hévron, comme le dit le commentaire de Rachi sur les versets Vayéra 21, 34 et 22, 19. Mais, cela ne veut pas nécessairement dire qu'il y passa le reste de sa vie, après le sacrifice de Its'hak. En outre, 'Hévron est aussi dans le sud du pays, selon le verset Chela'h 13, 22 et l'on verra le Midrash Ha Gadol et le Midrash Sé'hel Tov, Parchat 'Hayé Sarah, à

cette référence.

(21) Vayéra 22, 3.

(22) On verra le verset Vayéra 21, 21 : "sa mère lui prit une épouse...".

(23) Comme le disent les commentateurs qui sont cités à la note 11 et le Kéli Yakar dit : "c'est pour faire connaître tout cela que Avraham l'appela Ketoura."

(24) C'est ainsi que Rachi dit, par la suite, au verset 6 : "Hagar est Ketoura". C'est aussi ce que disent le Midrash Tan'houma et celui de l'édition Bober, aux références citées dans la note 2.

(25) 'Hayé Sarah 23, 2. C'est la formulation que le verset adopte systématiquement, en pareil cas. On verra, par exemple, les commentaires de Rachi, notamment sur les versets Béréchit 2, 11, Noa'h 10, 12, Le'h Le'ha 12, 6 et 14, 7.

S'il était écrit : "elle est Hagar", à la troisième personne, on aurait pensé qu'aucun de ces versets ne parle de Hagar et que celle-ci est absente. En revanche, l'expression : "c'est Hagar" indique qu'elle est présente. En effet, l'enfant de cinq ans, qui commence son étude de la Torah, ne cesse de demander où est Hagar. Pourquoi ne précise-t-on pas, dans la Torah, qu'elle est parvenue à la Techouva ? Rachi lui répond donc : "c'est Hagar", c'est bien d'elle qu'il s'agit ici,

celle pour laquelle tu t'es interrogé et de laquelle tu as parlé jusqu'à maintenant^(25*).

3. Rachi ne peut cependant pas se contenter de cette unique explication⁽²⁶⁾, car, même s'il est vrai qu'à cette époque, "ses actions étaient agréables comme un sacrifice des encens", il y avait eu un temps, néanmoins, en lequel elle était : "retournée aux abominations de la maison de son père" et notre père Avraham, qui était très pudique⁽²⁷⁾, ne l'aurait pas épousée si, entre-

(25*) On verra la note 6 ci-dessus.

(26) C'est l'explication de Rabbi Ovadya de Bartenora, à cette référence, qui est citée par le Sifteï 'Ha'hamim et l'on verra aussi le Maharchal, dans le Yeryot Chlomo, le Débek Tov et le Maskil Le David, qui considèrent, néanmoins, qu'il s'agit de deux explications différentes de Rachi : si son nom rappelait le sacrifice des encens, il aurait dû être Ketora au lieu de Ketoura et s'il faisait allu-

sion au lien, *Kécher*, il aurait dû être, Kechoura. Toutefois, selon le sens simple du verset, il n'y a pas de nécessité que les lettres du nom correspondent à celles des raisons de ce nom. On verra, par exemple, le commentaire de Rachi, notamment sur les versets Béréchit 2, 11-14, de même que le Likouteï Si'hot, tome 10, page 93, à la note 14.

(27) On verra le commentaire de Rachi sur le verset Le'h Le'ha 12, 11.

temps, elle s'était unie à un autre homme⁽²⁸⁾, d'autant que le verset : "Avraham prit encore une épouse" fait suite à un autre verset⁽²⁹⁾ : "Its'hak

la conduisit dans la tente de Sarah, sa mère". Sarah et Rivka étaient, l'une et l'autre, profondément pudiques⁽³⁰⁾.

(28) D'après les Pirkeï de Rabbi Eliézer, à la référence qui est citée dans la note 3, "Avraham épousa, de nouveau, la femme de laquelle il avait divorcé". Le Targoum Yonathan Ben Ouzyel, sur le verset Vayéra 21, 14 : "il la renvoya", dit : "il lui donna un acte de divorce". En fait, les descendants de Noa'h n'en ont pas besoin et le Rambam, dans ses lois des rois, chapitre 9, au paragraphe 8, dit : "il la fit sortir de sa maison et la renvoya". On verra aussi le Targoum Yonathan Ben Ouzyel, le Pirouch Yonathan et le Ketoret Ha Samim, de même que le Targoum Yerouchalmi, à cette référence. C'est aussi ce que dit le Yalkout Chimeoni, même référence. Le Zohar, cité à la note 2, explique : "il l'épousa, cette fois-là, puis la renvoya et, enfin, l'épousa encore une fois comme au préalable". Si elle s'était unie à quelqu'un d'autre, il n'aurait pas pu se remarier avec elle, sans transgresser l'Interdiction de reprendre son épouse qui, entre-temps, s'est remariée à quelqu'un d'autre. On verra la discussion, à ce sujet, dans Beth Ha Otsar, du Rav Y. Engel, principe n°1, au paragraphe 1, qui se demande comment Avraham, qui était Cohen, pouvait se marier avec une femme divorcée. Toutefois, selon le sens simple du verset, Hagar n'était pas son épouse légitime et elle n'était donc pas considérée comme une

femme divorcée, car elle n'était qu'une servante, comme on l'expliquera dans la note 33. Et, l'on ne peut pas penser que, selon Rachi, il y avait là, l'interdiction de : "sera-t-elle considérée comme une prostituée ?", d'après les termes du verset Vaychla'h 34, 31, car l'enfant de cinq ans, qui commence son étude, n'a pas encore appris ce verset et qu'en outre cette interdiction s'applique uniquement, selon Rachi, à une femme qui s'abandonne à tous, comme l'explique le Likouteï Si'hot, tome 5, à la page 191 et l'on verra aussi la page 185, à la note 7. De même, on ne peut pas penser non plus que Rachi écarte ici l'Interdiction : "ils prenaient toutes celles qu'ils voulaient", selon les termes du verset Béréchit 6, 2, ou bien la corruption de la génération du déluge, selon le verset Noa'h 10, 12. En effet, Rachi a déjà expliqué qu'il s'agit bien ici d'une femme mariée, ou encore d'une union contre nature.

(29) 24, 67.

(30) Concernant Sarah, on verra le commentaire de Rachi sur le verset de la Parchat Le'h Le'ha qui est cité dans la note 27 et sur le verset Vayéra 18, 9. On verra aussi, à propos de Rivka, le verset 'Hayé Sarah 24, 16, avec le commentaire de Rachi, à la même référence, de même qu'au verset 24, 65.

Rachi poursuit, de ce fait : “et parce qu’elle avait fermé sa porte”. En d’autres termes, le nom Ketoura rappelle⁽³¹⁾ aussi qu’elle : “ne s’était unie à aucun homme, depuis qu’elle avait quitté Avraham”. Elle méritait donc que celui-ci l’épouse.

4. En employant le nom Ketoura, le verset indique donc, d’une manière allusive, que Hagar, sous l’influence d’Avraham, était effectivement parvenue à la Techouva. On peut donc expliquer, selon la dimension profonde de la Torah, quelques aspects de ce verset, qui soulèvent des difficultés, au moins selon cette dimension profonde de la Torah :

A) Si l’on admet que : “Ketoura, c’est Hagar”, comment affirmer que : “Avraham prit encore une épouse”, selon la question qui est posée par le Midrash, comme on l’a vu au paragraphe 1 ? D’après le sens simple du verset, cette question ne se pose pas, car, même si : “Ketoura, c’est Hagar”, il s’agissait bien, en l’occurrence, d’un nouveau mariage, pour Avraham et l’on peut donc, à ce propos, employer le mot : “encore”⁽³²⁾.

Bien plus, Hagar était, au préalable, une servante⁽³³⁾ et elle devenait alors l’épouse d’Avraham, ou tout au moins, une concubine⁽³⁴⁾, ainsi qu’il est dit : “une épouse, avec un acte de mariage, une concubine, sans acte de mariage”⁽³⁵⁾. Il

(31) En effet, “Avraham prit encore une épouse” fait suite au récit de : “il la conduisit dans la tente de sa mère... Rivka...”, décrivant la qualité de Sarah et de Rivka. On verra aussi le commentaire de Rachi sur le verset 24, 67. Il est donc logique de penser que le verset fait allusion ici à la pudeur de la femme épousée par Avraham.

(32) On verra le Zohar, Rabbi Ovadya de Bartenora et Rabbénou Be’hayé,

aux références citées dans la note 7.

(33) Il en fut ainsi également après que : “elle la donna comme épouse à Avram”, selon le verset Le’h Le’ha 16, 3, comme on peut le déduire du fait qu’elle continua à être qualifiée de servante par la suite, à partir du verset 5. On trouvera aussi une longue explication, à ce propos, dans le Likouteï Si’hot, tome 5, page 232, à la note 28.

(34) Selon un commentaire suivant de Rachi, au verset 6

s’agissait donc bien, à proprement parler, d’un mariage⁽³⁶⁾. Toutefois, l’expression : “prit encore une épouse” est encore plus précise et adaptée, selon l’explication de la dimension profonde de la Torah, comme nous le montrerons.

B) Pourquoi les “actions agréables” de Hagar sont-elles comparées précisément au sacrifice des encens⁽³⁷⁾ ?

C) Pourquoi la Torah fait-elle allusion à la Techouva de Hagar précisément dans un

verset qui rapporte qu’Avraham la prit pour épouse ?

5. L’explication de tout cela est la suivante. La ‘Hassidout précise⁽³⁸⁾ la différence qu’il y a lieu de faire entre le service de D.ieu d’Avraham avant sa circoncision et après celle-ci. Avant de se circoncire, il s’appelait Avram, qui signifie, *Av Ram*, “le père élevé”, au point de ne plus être en contact avec le monde, “élevé au-dessus de toutes les nations”⁽³⁹⁾. Son service de D.ieu était au sein même du domaine de la

(35) Selon le commentaire de Rachi, à la même référence. Ceci a été longuement expliqué dans le Likouteï Si’hot, précédemment cité, à partir de la page 231 et dans les notes, que l’on consultera.

(36) On trouve une explication similaire du ‘Hatam Sofer, à cette référence.

(37) Au sens le plus simple, le rapport entre ses “actions agréables” et le sacrifice des encens est la bonne odeur de ce dernier, comme Rachi le disait au préalable, commentant le verset Vayéra 22, 2. On verra aussi le com-

mentaire du Radal sur les Pirkeï de Rabbi Eliézer, à la même référence, au paragraphe 67.

(38) Torah Or, au début de la Parchat Le’h Le’ha. Torat ‘Haïim et Or Ha Torah, tome 6, à cette référence. Or Ha Torah, Parchat ‘Hayé Sarah, discours ‘hassidique intitulé : “Rabbi Benaï” et son commentaire, à partir de la page 119b et à partir de la page 442b. On consultera aussi le Séfer Ha Ara’him ‘Habad, à l’article : “Avraham”, à partir de la page 75.

(39) Torah Or, à la page 12b.

sainteté⁽⁴⁰⁾. Après sa circoncision, en revanche, il devint Avraham, “le père d’une foule de peuples”⁽⁴¹⁾, sur lesquels il exerçait son influence et auxquels il apporta l’élévation vers le domaine de la sainteté.

Cette forme du service de D.ieu fut rendue possible par Sarah, qui écartait les “déchets” d’entre ces peuples et qui en élevait le bien, les parcelles de sainteté qui se trouvaient auprès d’eux. C’est la raison pour laquelle elle dit : “renvoie cette servante et son fils”⁽⁴²⁾. En revanche, l’élévation atteinte par Avraham après le décès de Sarah résida dans le fait que : “Avraham prit encore une épouse et son

nom était Ketoura”, dans l’orientation d’Ichmaël et de Hagar vers la Techouva. De la sorte, Avraham transforma les “déchets” que Sarah avait mis de côté en disant : “renvoie...”.

L’explication est la suivante. Sarah apporta l’élévation aux nations uniquement dans le cadre de la Klipat Noga, en laquelle se mélangent le bien et le mal. Et, cette élévation consiste à séparer les déchets et le mal, afin d’en libérer le bien qui s’y trouve entremêlé. De manière évidente, ces déchets n’avaient pas de bien en eux⁽⁴³⁾ et il fallait donc bien les repousser, “renvoie”.

(40) Ceux qui furent convertis par Avraham ne se maintinrent pas, comme l’explique longuement le *Likouteï Si’hot*, tome 10, page 89, dans la note 14 et les références indiquées. Le *Torah Or*, à la même référence, précise que : “après qu’il ait été appelé Avraham, il était en mesure d’élever les parcelles de sainteté, ainsi qu’il est écrit : ‘les âmes qu’ils firent...’”

(41) *Le’h Le’ha* 17, 4-5.

(42) Dans le discours ‘hassidique intitulé : “Rabbi Benaï”, précédemment cité, à partir de la page 120b, à partir de la page 123a, à partir de la page 444b et à partir de la page 447b.

(43) Dans les trois Klipot totalement impures, il y a aussi une parcelle de sainteté, qui les maintient, selon, notamment, la séquence de discours ‘hassidiques de 5672, tome 2, au chapitre 374. Néanmoins, “cette parcelle s’est écartée et elle est devenue obscure, au point d’être identique au mal”, selon la séquence de 5672, à la même référence, le *Séfer Ha Maamarim* 5670, à la page 103 et le discours ‘hassidique intitulé : “les jeunes gens grandirent”, de 5665, qui compare tout cela à ce qui se mélange à un aliment interdit et s’identifie à lui. Plus précisément, on verra le recueil de commentaires sur le *Tanya*, chapitre 1, aux pages 48 et 49.

A l'inverse, l'élévation d'Ichmaël et de Hagar ne consistait pas à libérer le bien qui était entremêlé en eux, car ils n'avaient pas de bien apparent⁽⁴³⁾. En pareil cas, l'élévation prend la forme d'un ajout, comme l'est, par exemple, la transformation de fautes intentionnellement commises en bienfaits⁽⁴⁴⁾.

6. Ce qui vient d'être dit nous permettra de répondre aux trois questions qui ont été posées au paragraphe 4 :

A) L'expression : "Avraham prit encore une épouse" s'explique parce que la transformation des déchets, des trois Klipot totalement

impures en bien constitue effectivement un ajout, "encore"⁽⁴⁵⁾, conformément à l'explication du Tséma'h Tsédek⁽⁴⁶⁾ sur le verset⁽⁴⁷⁾ : "l'Éternel m'ajoute un autre fils". L'ajout, en pareil cas, consiste à transformer "l'autre" en "fils".

Dans une telle situation, l'ajout est double :

a) dans le monde : il y a un ajout, un fait nouveau dans la création, en laquelle, d'une manière naturelle, les fautes intentionnellement commises ne peuvent pas devenir des bienfaits,

b) en Avraham, ainsi qu'il est écrit : "Avraham prit encore", car la transformation des trois Klipot totalement impu-

(44) Traité Yoma 86b.

(45) L'élévation de la Klipat Noga, des "nombreux peuples" est effectivement un ajout. C'est pour cela que : "le père de nombreux peuples" est lié à l'ajout d'un Hé dans le nom d'Avram. On verra, à ce propos, les références qui sont citées dans la note 38, le discours 'hassidique intitulé : "Rabbi Benaï", cité dans la note 42, qui explique que : "Sarah mit de côté les ronces, car elle surpassait Avraham dans la prophétie". On consultera ce texte et l'on verra l'enseignement de nos Sages, dans le Midrash Béréchit Rabba, cha-

pitre 53, au paragraphe 8, qui dit que : "Sarah fit un ajout aux luminaires". Le Or Ha Torah, Béréchit, à partir de la page 39b, explique qu'il y a là une transformation de l'obscurité en lumière. On consultera ce texte. Mais, en tout état de cause, l'ajout véritable est l'élévation des trois Klipot totalement impures, "dans lesquelles il n'y a pas de bien du tout", comme le dit le Tanya, à la fin du chapitre 1. Or, cette élévation ne peut être réalisée que par la force de l'Essence de D.ieu, comme le texte l'indiquera par la suite.

(46) Or Ha Torah sur ce verset.

res est rendue possible uniquement par la force de l'Essence de D.ieu et, selon les termes du Midrash⁽⁴⁸⁾ : "Je ne sais pas lesquelles Il désire, ces actions-là", celles des impies ou bien...⁽⁴⁹⁾. A ce stade, en effet, les fautes intentionnellement commises

sont sans importance. On peut donc en tirer la force de les transformer en bienfaits.

C'est le sens de l'affirmation du verset selon laquelle : "Avraham prit encore épouse". Il reçut, de la sorte, une force accrue, accéda à un

(47) Vayétsé 30, 24.

(48) Midrash Béréchit Rabba, à la fin du chapitre 2. On verra le Likouteï Torah, Parchat Tsav, à la page 7d et, plus longuement, dans le Likouteï Si'hot, tome 7, à partir de la page 23.

(49) On verra l'enseignement du Baal Chem Tov, dans le Tsafnat Paané'h et le Ben Porat Yossef, reproduit dans le Séfer Baal Chem Tov, Parchat Béréchit, à partir du paragraphe 41, à propos de ce Midrash, qui souligne la qualité de la lumière que l'on remarque précisément grâce à l'obscurité. On consultera ce texte. On peut ainsi comprendre pourquoi D.ieu pourrait vouloir les actions des impies. En effet, on peut admettre que tout cela n'ait pas d'importance pour Lui, car, devant lui, "la pénombre et la lumière s'équivalent". En revanche, pourquoi voudrait-il précisément les actions des impies ? En fait, il en est ainsi à cause de la valeur de la Techouva, de ce qu'elle apporte de plus que les actes des Tsaddikim. Grâce à elle, les fautes intentionnellement commises se transforment en

bienfaits et l'on verra, à ce sujet, le Or Ha Torah, Parchat Ekev, à la page 505. Il est écrit aussi que D.ieu : "veut les actions des Tsaddikim, car la finalité est de bâtir, pour Lui, une demeure parmi les créatures inférieures, précisément grâce à l'effort des Tsaddikim. Il est dit, de ce fait : "Auprès de qui prit-Il conseil ? Auprès des âmes des Tsaddikim". On verra, à ce propos, le Likouteï Torah, Chir Hachirim, dans le discours 'hassidique intitulé : "Qui fera que tu sois comme un frère pour moi", le Or Ha Torah, à la même référence, Parchat Ekev, à cette référence, Na'h, à la page 127 et la séquence de discours 'hassidique de 5666, à la page 533. On notera aussi que Avraham pensa que : "ton fils, ton unique, que tu aimes" était Ichmaël, selon le commentaire de Rachi sur le verset Vayéra 22, 2. On peut considérer qu'il en fut ainsi à cause de la grande élévation de la Techouva d'Ichmaël et l'on verra, à ce propos, la note 16, ci-dessus, mais ce point ne sera pas développé ici.

niveau plus haut, lié à l'Essence de D.ieu⁽⁵⁰⁾. Dès lors, il fut en mesure de réaliser l'élévation de Hagar et d'Ichmaël.

B) Il est dit, précisément, que : "ses actions sont agréables comme un sacrifice des encens"⁽⁵¹⁾, dont les onze ingrédients ont pour objet, comme on le sait⁽⁵²⁾, de transformer les onze couronnes de l'impureté, afin de les intégrer au domaine de la sainteté⁽⁵³⁾.

C) La finalité du mariage est : "croissez⁽⁵⁴⁾ et multipliez"⁽⁵⁵⁾. En ce sens, la naissance est bien un ajout, introduisant un fait nouveau. Ceci permet de comprendre que la

Techouva de Hagar, qui fut un ajout, comme on vient de la définir, apparaisse, en allusion, précisément quand : "Avraham prit encore épouse", l'objectif étant, comme le précise la suite de la Paracha : "elle enfanta pour lui...".

7. On trouve, en relation avec ce verset, un récit particulièrement surprenant, dans la Guemara⁽⁵⁶⁾ : "Les neveux de Rabbi Tarfon étaient assis devant lui". Rachi précise : "Mais, ils ne disaient rien". Aussi, "il commença lui-même à parler" et Rachi indique : "afin d'engager la conversation". Alors, "il dit : Avraham prit encore une épouse et son nom était

(50) Ceci nous permet de comprendre, selon la dimension profonde de la Torah, ce que dit le Midrash Béréchit Rabba, cité à la note 7, à propos de : "Avraham prit encore une épouse". Il précise, en effet, que : "c'est selon la Parole de D.ieu qu'il l'épousa".

(51) On verra le Kéli Yakar sur ce verset, qui donne une explication quelque peu différente.

(52) On consultera, notamment, le Torah Or, à la fin de la Parchat Toledot et le Séfer Ha Likoutim, à l'article : "sacrifice des encens".

(53) On verra le Likouteï Torah, Parchat Nasso, à la page 22d, à propos

de la myrrhe, qui figurait dans le sacrifice des encens et faisait allusion au mal transformé en bien. C'était, en effet, le sang d'un certain animal impur. On consultera ce texte et le Torah Or, Meguilat Esther, à la page 99a.

(54) Béréchit 1, 28.

(55) Selon les références qui sont citées dans le Likouteï Si'hot, tome 19, Parchat Choftim 5737, à la note 37. On verra aussi, pour ce qui fait l'objet de notre propos, le Likouteï Si'hot, tome 8, à la page 118, dans la note 41.

(56) Traité Zeva'him 62b.

Yo'hani". Rachi explique : "il dit n'importe quoi, pour les conduire à parler". Par la suite, "ils lui répondirent : n'est-il pas dit 'Ketoura' ? Dès lors, il les appela 'fils de Ketoura'". On peut ici se poser les questions suivantes :

A) Pourquoi la Guemara rapporte-t-elle ce récit, d'autant que, selon un principe établi⁽⁵⁷⁾, "la Torah ne dit pas de mal, y compris d'un animal impur" et, a fortiori, des neveux de Rabbi Tarfon ? Il doit nécessairement y avoir là

(57) Traité Baba Batra 123a.

(58) Il est alors nécessaire de s'exprimer clairement, comme l'explique le Likouteï Si'hot, tome 8, à la page 281 et tome 10, à partir de la page 26.

(59) On verra le traité Sanhédrin 101a, qui dit : "celui qui lit un verset... comme si c'était un chant... alors que ce n'est pas le moment de le faire...".

(60) Le Maskil Le David, à cette référence, écrit que : "les chefs des abominations de l'Egypte s'appelaient Yo'hani et Mamré, comme l'établissent les propos de nos Sages. Il indiqua que son nom était Yo'hani, pour dire que c'était Hagar, qui était retournée aux abominations de la maison de son père". Concernant les chefs de l'Egypte, c'est ce que dit le traité Mena'hot 85a. La Guemara, dans la version parvenue jusqu'à nous dit Yo'hana. En revanche, le Eïn

un enseignement⁽⁵⁸⁾. Quel est-il donc ?

B) Il y a différents moyens de conduire celui qui se tait à parler. Pourquoi avoir choisi de déformer un verset, dans ce but ?

C) Comment un verset de la Torah peut-il être utilisé avec une telle intention⁽⁵⁹⁾ ?

D) Pourquoi Rabbi Tarfon dit-il qu'elle s'appelait Yo'hani⁽⁶⁰⁾ ? N'aurait-il pas été préférable, pour introduire un

Yaakov, Rabbénou Guerchom, à cette référence et le Midrash Béréchit Rabba, chapitre 9, au paragraphe 7 dit Yo'hani. C'est aussi ce que dit le Yalkout Chimeoni, Parchat Bechala'h, au paragraphe 235. Et, le Maskil Le David explique l'ensemble de ce récit en fonction de ces éléments. Toutefois, ce Yo'hani était un homme, alors qu'il s'agit, en l'occurrence, d'une femme. En outre, Yo'hani et Mamré étaient : "les chefs des sorciers de l'Egypte", comme le dit le commentaire de Rachi sur le traité Mena'hot 85a, sans rapport avec : "les abominations de l'Egypte". Le Birkat Chmouel que l'on citera par la suite, à la note 68, lie cela au fait que : "il leur transmet un nom de l'impureté", comme l'explique Rachi dans la suite de la Parchat 'Hayé Sarah, commentant le verset 6.

changement, de dire : "et son nom était Hagar" ? Ceci aurait effectivement modifié les termes du verset tout en conservant un contenu exact, au moins selon la majeure partie des avis. Et, même pour ceux qui adoptent l'avis contraire^(60*), il est clair que : "les uns et les autres expriment l'avis du D.ieu de vie". C'est pour cela que Beth Hillel pouvait faire passer les propos de Beth Chamaï avant les siens⁽⁶¹⁾. Or, une telle modification du verset aurait été suffisante pour éveiller leur attention !

8. Nous comprendrons tout cela en rappelant l'affirmation de nos Sages⁽⁶²⁾, selon laquelle : "quiconque enseigne la Torah au fils de son ami est considéré comme s'il l'avait enfanté", car, en lui enseignant la Torah, il fait de lui une "créature nouvelle". C'est pour cette raison qu'il "est considéré comme s'il l'avait enfanté".

Certes, la formulation : "quiconque enseigne la Torah

au fils de son ami" inclut aussi le "fils de son ami" qui possède d'ores et déjà quelques connaissances de Torah, mais, bien entendu, elle concerne, avant tout, celui qui ne l'a encore jamais étudiée, car c'est alors que l'enseignant suscite réellement un fait nouveau en le "fils de son ami". En revanche, s'il a déjà étudié la Torah au préalable, l'enseignant ne fait qu'un ajout aux connaissances qu'il possédait au préalable et à son existence précédente.

Ce qui vient d'être exposé nous permettra de comprendre ce changement de formulation, dans le commentaire de Rachi. En effet, à propos du verset : "voici les descendances d'Aharon et de Moché"⁽⁶³⁾, Rachi écrit : "ils sont appelés les descendances de Moché, car il leur a enseigné la Torah. Cela veut dire que quiconque enseigne la Torah au fils de son ami est considéré comme s'il l'avait enfanté. Au jour que D.ieu parla à Moché, ils devinrent ses descendances".

(60*) On verra la note 5 ci-dessus.

(61) Traité Erouvin 13b.

(62) Traité Sanhédrin 19b, cité par le

commentaire de Rachi sur la Torah, au verset Bamidbar 3, 1.

(63) Bamidbar, à la même référence.

Puis, commentant l'expression : "les fils d'Aharon", il dit : "ils sont devenus ses descendances", non pas seulement : "ils sont considérés comme ses descendances". En revanche, "quiconque enseigne la Torah au fils de son ami" est uniquement "considéré comme s'il l'avait enfanté".

La raison en est la suivante. Les "fils d'Aharon", "au jour que D.ieu parla à Moché"⁽⁶⁴⁾, commencèrent leur étude de la Torah. Moché leur transmet "ce qu'il avait reçu de D.ieu"⁽⁶⁵⁾ comme un fait nouveau. C'est alors qu'ils⁽⁶⁶⁾ devinrent les "descendances" de Moché, non pas uniquement "considérés comme". A l'inverse, l'expression : "qui-

conque enseigne la Torah au fils de son ami" inclut toutes les situations à la fois et, dans ce cas-là, on est uniquement "considéré comme s'il l'avait enfanté".

9. Ceci nous permettra de comprendre le récit que l'on a relaté, au préalable. Rabbi Tarfon vit que ces neveux n'étaient pas concernés par les paroles de la Torah, qu'ils ne pouvaient pas les comprendre. Or, ils étaient ses proches⁽⁶⁷⁾ et il voulut donc intervenir afin qu'ils soient en mesure de comprendre la Torah, "comme s'il les avait enfantés".

C'est la raison pour laquelle il cita un passage de la Torah évoquant cette situa-

(64) Ceci justifie la formulation du verset : "au jour que D.ieu parla", plutôt que : "à partir du jour que". On verra, notamment, le Réém, à cette référence. En effet, après qu'il leur ait enseigné la Torah "au jour que D.ieu parla...", ils devinrent aussitôt les "descendances de Moché" et ce qu'ils étudièrent par la suite fut uniquement un ajout à leur existence.

(65) Selon les termes de Rachi, à cette référence. On verra aussi la longue explication de la causerie du Chabbat

Parchat Bamidbar 5728, qui montre que l'enseignant a le pouvoir de faire : "comme s'il l'avait enfanté", de lui donner une existence nouvelle, grâce à la rigueur de la Torah qu'il étudie.

(66) Seuls les fils d'Aharon devinrent "ses descendances", non pas tous les enfants d'Israël, comme l'explique longuement la causerie précédemment citée. On verra les commentateurs de Rachi, à cette référence.

(67) On verra le traité Baba Batra 110a.

tion : "Avraham prit encore une épouse", avec pour objectif, comme l'indique la suite du verset : "elle enfanta pour lui". De la sorte, Rabbi Tarfon réalisa une action concrète, "il commença lui-même à parler" afin de conduire ses neveux "à parler" de la Torah, "comme s'il les avait enfantés".

10. Ceci nous permettra de comprendre pourquoi Rabbi Tarfon dit : "son nom était Yo'hani". En effet, la Guemara indique, dans le traité Sotta⁽⁶⁸⁾ qu'une "veuve dissipée" est l'une des personnes qui "causent la perte du monde, comme c'est le cas, par exemple, de Yo'hani, fille

de Retivi". Rachi explique : "Cette veuve était une sorcière. Quand venait, pour une certaine femme, le temps d'enfanter, elle l'en empêchait, par sa sorcellerie. Après que cette femme ait beaucoup souffert, elle lui disait : 'je vais aller prier pour toi, peut-être ma prière sera-t-elle exaucée !'. Elle ôtait ensuite son sortilège et l'enfant naissait". De la sorte, elle voulait faire croire que cette naissance était miraculeuse, en conséquence de ses prières.

On peut penser qu'elle s'appelait Yo'hani à cause de cela. En effet, ce nom évoque le miracle, comme on peut le déduire de la Guemara, dans

(68) 22a. Le Birkat Chmouel sur la Torah, de l'auteur du Tiféret Chmouel sur le Roch, fait un lien entre Yo'hani, du traité Sotta et le récit de Rabbi Tarfon, mais il donne, à ce propos, une autre explication. Le Peta'h Enaïm, du 'Hida, sur le traité Zeva'him, à cette référence, dit : "Le Rav Birkat Chmouel précise ici que Rabbi Tarfon dit Yo'hani, car il faisait allusion à Yo'hani, fille de Retivi. Il me pardonnera de lui faire remarquer

que, selon la Guemara, Yo'hani, fille de Retivi, vécut à l'époque des Amoraïm". Néanmoins, selon le Birkat Chmouel, il faut admettre qu'il n'en était pas nécessairement ainsi. On peut penser qu'elle vivait à l'époque des Tanaïm ou même encore avant cela, mais que son comportement resta bien connu, y compris dans les générations suivantes. On consultera le Arou'h Ha Chalem, à l'article : "Yo'hani".

le traité Bera'hot⁽⁶⁹⁾ : “A celui qui voit Houna en rêve, on fera un miracle. A celui qui voit Yo'hanan en rêve, on fera des miracles de miracles”. Or, le nom Yo'hani est également lié à la naissance d'enfants, en plus de ce que dit le traité Sotta, à cette référence, ainsi qu'il est écrit : “les enfants dont D.ieu a gratifié (*Hanan*) ton serviteur”⁽⁷⁰⁾.

C'est pour cela que Rabbi Tarfon déclara : “son nom était Yo'hani”⁽⁷¹⁾. Il devait, en effet, agir, “comme s'il les avait enfantés”⁽⁷²⁾, par l'étude de la Torah et en elle, non pas d'une manière naturelle et selon l'ordre habituel.

Ceci nous donne, en outre l'explication de la suite du récit. Après que les neveux “lui répondirent : n'est-il pas

(69) 57a. Le commentaire de Rachi, à cette référence, indique : “le *Noun* correspond au *Noun*”. Le Maharcha, à cette référence, explique : “son nom fait allusion à la grâce et au bien. Les *Noun* montrent qu'il y aura un miracle. On peut penser qu'il en est de même également pour Yo'hani, d'autant que ce nom semble être un diminutif de Yo'hanan. Le Maharcha dit : “la grâce et le bien”. On peut donc penser qu'un seul *Noun* suffit pour faire allusion au miracle, comme c'est le cas pour Yo'hani, bien que ce nom ne soit pas ponctué comme ‘*Hen*, la grâce et n'ait pas la même signification, d'autant, comme on l'a dit que Yo'hani pourrait être un diminutif de Yo'hanan. Ceci peut être rapproché, par exemple, des noms Naomi et Naaman. En outre, Yo'hani est aussi un nom masculin, comme l'indiquent les traités Moéd Katan 24a, avec les Dikdoukeï Sofrim et Avoda Zara 16b, que l'on a cités dans la note 60.

(70) Vaychla'h 33, 5. On verra aussi le verset Mikets 43, 29, avec le commentaire de Rachi, à cette référence.

(71) Le fait qu'elle soit la fille de Retivi n'a aucune incidence pour ce qui fait l'objet de notre propos. On peut penser qu'elle était appelée ainsi parce qu'elle provoquait la naissance de l'enfant en supprimant son sortilège. Or, une telle suppression peut être faite avec de l'eau, selon le traité Sanhédrin 67b, avec le commentaire de Rachi. C'est pour cela qu'elle était appelée fille de Retivi, de la même étymologie que *Ratouv*, mouillé.

(72) On peut penser que telle est l'explication profonde des propos de Rachi : “Yo'hani : il dit n'importe quoi, pour les conduire à parler”. Avec le nom Yo'hani, il révéla donc leur parole dans le monde, auquel il insuffla une influence nouvelle. Telle était la situation des neveux de Rabbi Tarfon, comme ils étaient par eux-mêmes.

dit 'Ketoura' ?", Rabbi Tarfon "les appela 'fils de Ketoura'". Car, si : "il est dit 'Ketoura'", de la même étymologie que *Kécher*, le nœud, ce qui fait allusion à l'empêchement d'enfanter et qui est ainsi le contraire de Yo'hani, à l'origine de la naissance, comme on l'a dit, les neveux ne "naîtront" pas dans l'étude de la Torah. Leur cerveau ne s'ouvrira pas et ils ne la comprendront pas. Dès lors, ils resteront des fils de Ketoura, de *Kécher*, ils conserveront un cerveau fermé et ils ne pourront pas comprendre la Torah !

11. D'après l'explication du verset : "Avraham prit encore une épouse" qui a été donnée aux paragraphes 5 et 6 et,

selon le "vin de la Torah" que l'on trouve dans le commentaire de Rachi, on peut avancer que Avraham devait réaliser un ajout et introduire un fait nouveau, une "naissance", en transformant les trois Klipot totalement impures pour leur permettre d'intégrer le domaine de la sainteté et, pour y parvenir, il lui fallait, au préalable, effectuer lui-même un ajout, accéder à un niveau plus haut⁽⁷³⁾. Selon la dimension profonde de la Torah, on peut expliquer également la raison pour laquelle Rabbi Tarfon cite aussi le début de ce verset, "Avraham prit encore une épouse".

En effet⁽⁷⁴⁾, il aurait été suffisant qu'il dise : "Il prit une épouse et son nom était

(73) Ceci est comparable à une naissance, au sens le plus littéral. Quand vient le "grand reflet", l'intellect parvenu à maturité, il est, dès lors, possible d'exercer une influence ici-bas et de donner naissance à une existence véritablement nouvelle, comme l'explique, notamment, le Likouteï

Torah, Parchat Vaét'hanan, à la page 10c.

(74) D'après l'enseignement révélé de la Torah, cette question ne se pose pas, car, à différentes références de la Guemara, on constate que l'on s'en remet à la fin de versets sans même la mentionner.

Yo'hani". Dès lors, on aurait su à quel verset il faisait allusion, car c'est le seul qui commence par : "il prit encore une épouse et son nom était". Pour qu'il puisse : "enseigner la Torah au fils de son ami", susciter une "naissance", un fait nouveau⁽⁷⁵⁾ en ses neveux, il devait faire un ajout également à son propre niveau, afin d'être en mesure d'en faire de même pour ses neveux.

C'est pour cela qu'il fit référence à une situation équivalente, telle qu'elle est décrite par un verset de la Torah, "Avraham prit encore une épouse". Il effectua ainsi un ajout, par rapport à son niveau et, grâce à cela, il fut

en mesure de prendre une nouvelle épouse, ce qui eut pour conséquence que : "elle enfanta pour lui", comme le dit la suite de la Paracha. Il y eut bien là un fait nouveau, comme on l'a indiqué.

12. On peut donner aussi une autre explication du fait que Rabbi Tarfon appela ses neveux : "fils de Ketoura". Le Rambam indique⁽⁷⁶⁾ que : "les fils de Ketoura appartiennent à la descendance d'Avraham et, de ce fait, ils sont tenus de se circoncire". Ainsi, parce que : "Avraham prit une autre épouse et son nom était Ketoura", il introduisit ainsi un fait nouveau, dont on ne trouve pas l'équivalent dans l'enchaînement des mondes,

(75) Comme le rapportent, en particulier, le Déré'h Mitsvoté'ha, à la page 3a, le Séfer Ha Maamarim 5659, à la page 3 et la séquence de discours 'hasidiques de 5666, à la page 173 : "on ne peut pas transmettre une tête à quelqu'un" et l'on verra la longue explication du Likouteï Si'hot, tome 4, à partir de la page 1136. De ce fait, "quiconque enseigne la Torah au fils de son ami est considéré comme s'il l'avait enfanté" uniquement. Tout comme D.ieu dit : "Moi, l'Essence de Moi-même, Je l'ai inscrite et donnée". Il plaça l'Essence de Lui-même dans la

Torah et il en est de même pour les Tsaddikim. A travers leur enseignement, on prend l'essence d'eux-mêmes, au-delà même de la dimension profonde, qui est transmise par l'essence de soi-même, lors de la naissance. On consultera ce texte et l'on peut penser qu'il en est de même pour ce qui fait l'objet de notre propos.

(76) Lois des rois, chapitre 10, au paragraphe 8. On trouvera les différentes conceptions, à ce propos, dans l'Encyclopédie talmudique, à l'article : "fils de Ketoura".

comme on l'a indiqué au préalable, au paragraphe 6. De cette façon, il fut à l'origine des fils de Ketoura, qui doivent recevoir la circoncision.

Le nom de la circoncision, *Mila*, est constitué des initiales⁽⁷⁷⁾ des mots du verset : "Qui montra, pour nous, dans le ciel ?"⁽⁷⁸⁾, alors que les dernières lettres de ces mots forment le Nom divin Avaya, transcendant l'enchaînement des mondes. Et, l'on parvient

à ce niveau lorsque : "vous circoncierez le prépuce de votre cœur"⁽⁷⁹⁾, grâce à la Techouva⁽⁷⁷⁾.

C'est la raison pour laquelle Rabbi Tarfon appela ses neveux : "fils de Ketoura". De la sorte, il révéla⁽⁸⁰⁾ en eux la "naissance" en l'étude de la Torah, au-delà de l'enchaînement des mondes, à l'image de ce qui fut accompli envers les fils de Ketoura.

(77) On verra, sur tout cela, le Torah Or, à la fin de la Parchat Le'h Le'ha, de même que le Torat 'Haïm et le Or Ha Torah, à la même référence.

(78) Nitsavim 30, 12.

(79) Ekev 10, 16.

(80) On verra le Torah Or, à la fin du chapitre 27.